

Réunion publique 30 octobre 2008

Sermaise

**Inspection des installations classées
ADEME**

Réunion publique du 11 octobre 2006

- **Engagements :**

- 1/ Surveillance environnementale du site (qualité des eaux souterraines et de l'air ambiant)
- 2/ Restriction de l'usage des eaux souterraines

Surveillance environnementale du site

- **Arrêté préfectoral du 10 janvier 2007**
- **Qualité des eaux souterraines**
- **Qualité de l'air**
- **Objectifs : vérifier, par la mesure, les conclusions**
 - de l'évaluation détaillée des risques sanitaires
 - **air ambiant**
 - **eaux souterraines**
 - de la modélisation de l'évolution du panache à l'aval du site

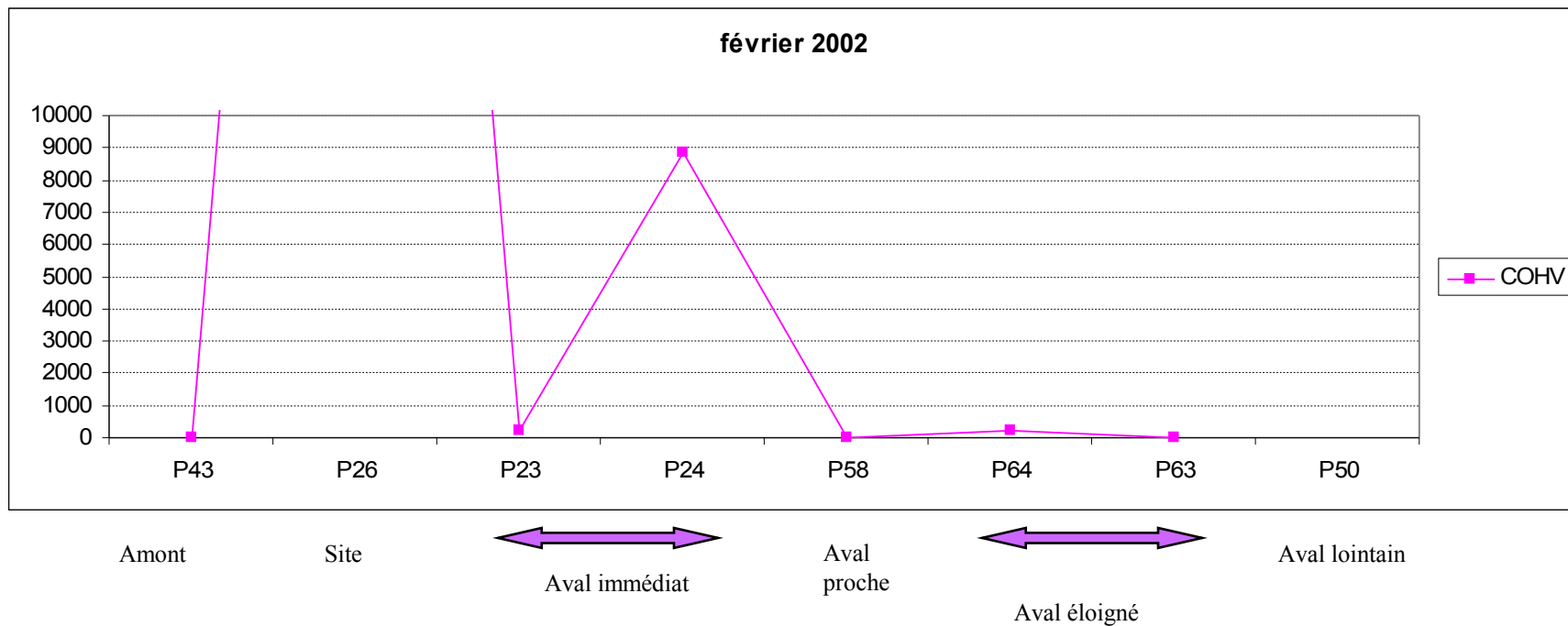
Surveillance des eaux souterraines

- **Surveillance des 2 nappes :**
 - nappe des alluvions, la plus proche de la surface, la plus susceptible d'être utilisée (8 ouvrages de contrôle)
 - nappe de la Craie, plus profonde, gestion de la ressource à long terme en eau (11 ouvrages plus captage AEP de Sermaise)
- **Suivi d'ouvrages de prélèvement, à l'amont (2), sur le site (3) et à l'aval (immédiat, proche, éloigné, très éloigné) (15)**
- **Analyse des paramètres (OHV, BTEX)**

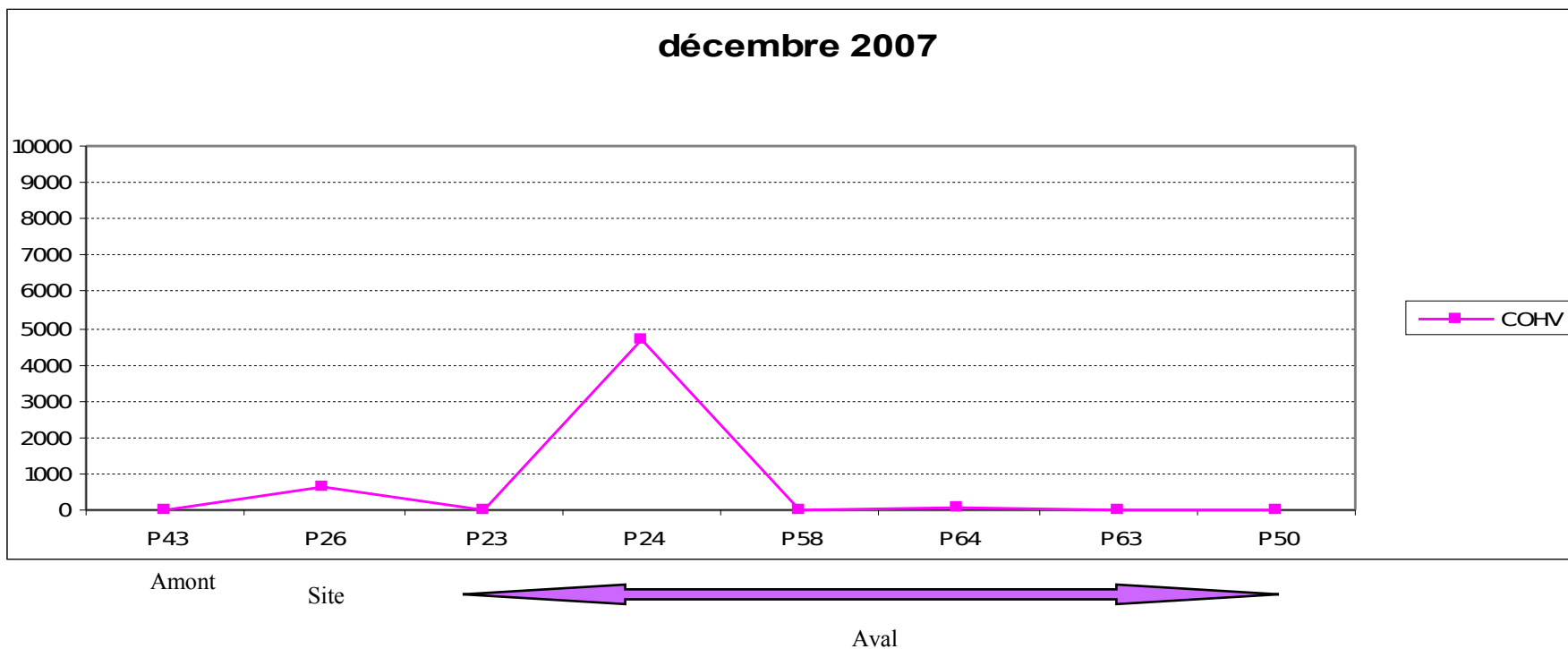
Surveillance des eaux souterraines

- **Résultats : Courbes de profil le long de la vallée, de l'amont vers l'aval :**
 - Nappe des alluvions et nappe de la Craie : panache stabilisé en distance
 - Nappe des alluvions : lente diminution globale à l'aval des teneurs dans le temps avec des variations spatiales et temporelles nettes
 - Nappe de la Craie : stabilité des teneurs dans le temps avec moins de variabilité
- **L'évolution du panache est conforme au modèle de simulation**

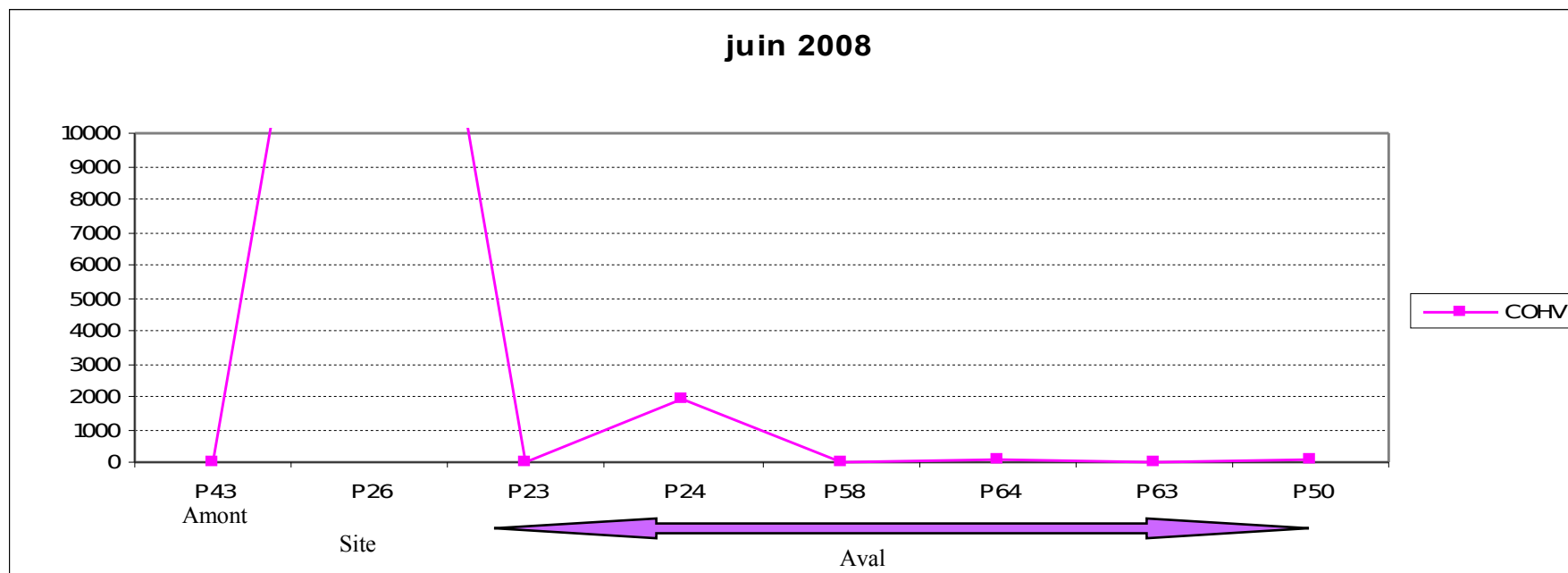
Nappe des alluvions - profil



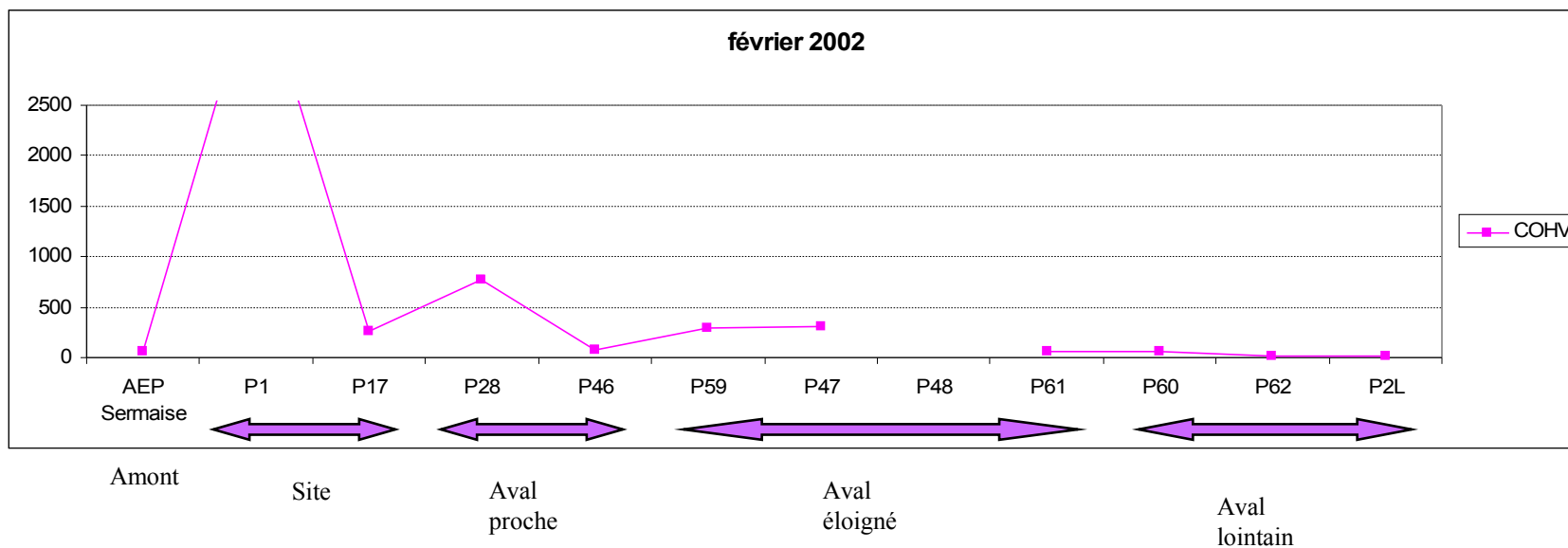
Nappe des alluvions - profil



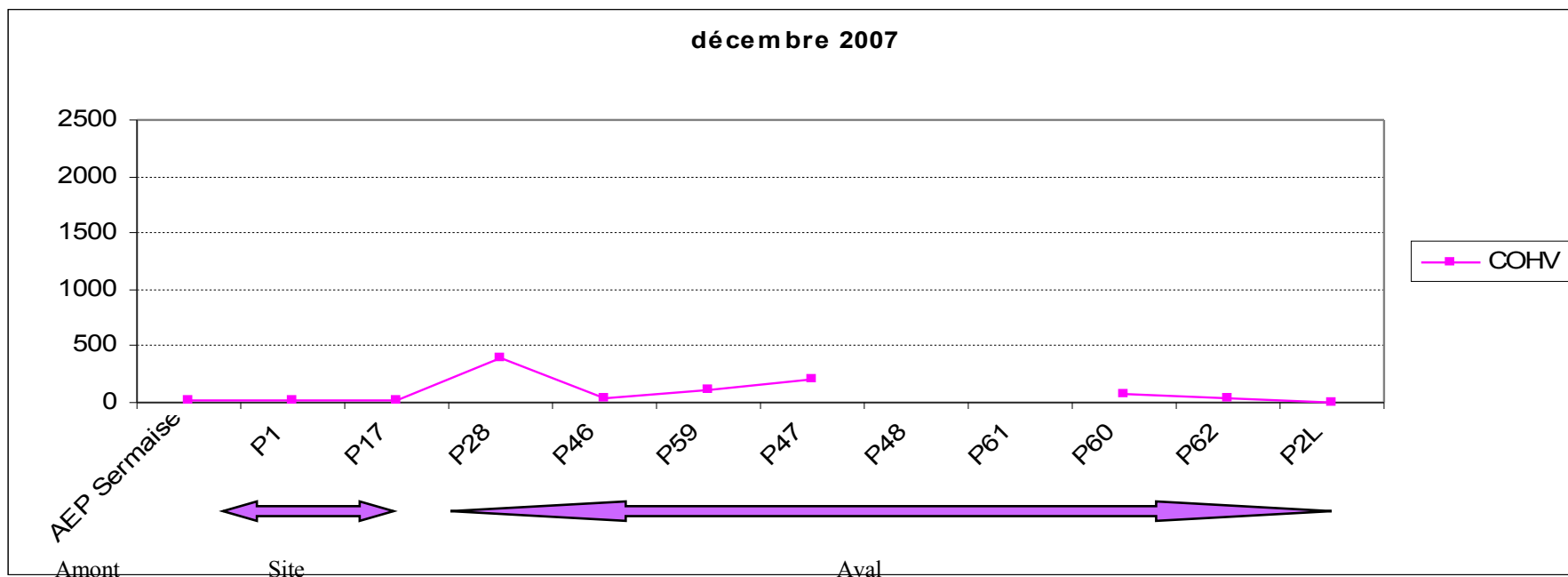
Nappe des alluvions - profil



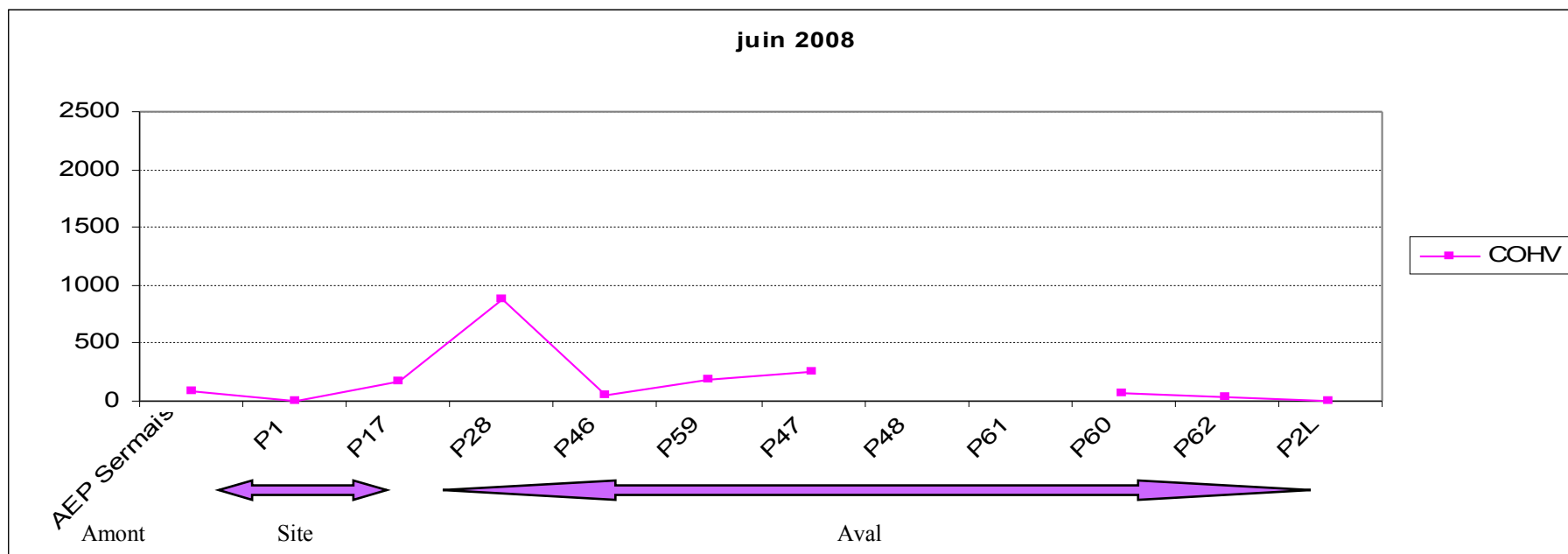
Nappe de la Craie - profil



Nappe de la Craie - profil



Nappe de la Craie - profil



Surveillance des eaux souterraines

- **La surveillance confirme, comme en 2006, la situation d'équilibre hydrogéologique**
- **Il faut maintenir l'équilibre du site**
- **Il faut être vigilant sur les usages à l'aval**
- **Il faut continuer la surveillance**

Surveillance de la qualité de l'air

- **L'évaluation des risques montre que l'air ambiant est la voie d'exposition principale en conditions normales (sans utilisation de l'eau)**
- **Surveillance semestrielle**
- **Mesures réalisées par le laboratoire d'hygiène de la ville de Paris**
- **6 points de mesure (extérieur/intérieur) sur le site et en zone résidentielle à l'aval proche + un point de référence**
- **réseau modifié suite à la demande d'un riverain**
- **Analyse des OHV, BTEX. Prélèvements actifs (1j) et passifs (7j)**
- **Dernières mesures : mars et juin 2008**

Surveillance de la qualité de l'air

- **Les résultats des analyses servent à réactualiser l'évaluation des risques**
 - Objectif : s'assurer que les conclusions de l'évaluation des risques restent valides dans le temps suivant différents scénarios
- **Résultats des analyses d'air**
 - Peu de variation des teneurs d'une année sur l'autre
 - Peu de variation été/hiver
 - Les résultats sont inférieurs aux teneurs estimées dans l'évaluation des risques
 - Les résultats sont inférieurs aux teneurs mesurées en agglomération par l'observatoire sur la qualité de l'air intérieur

Surveillance de la qualité de l'air

- **L'évolution dans le temps des résultats de l'évaluation détaillée des risques sanitaires montre :**
 - Pour les résidents proches du site, les indices sont conformes à la circulaire du 8 février 2007
 - Les évolutions sont de faible amplitude
 - Il faut continuer la surveillance
 - Il est confirmé l'intérêt du maintien et du renforcement des restrictions de l'usage des eaux souterraines

BILAN FINANCIER

- **Surveillance semestrielle des eaux souterraines sur 2 ans :**
44 000 euros

- **Surveillance semestrielle de la qualité de l'air sur 2 ans :**
11 000 euros

Restrictions d 'usage

- **Vigilance sur les usages de l 'eau à l 'aval**
 - Les teneurs mesurées dans la nappe des alluvions ne sont pas compatibles avec un usage des eaux
 - **Cette voie d 'exposition est évaluée dans l 'évaluation des risques**
 - Arrêtés municipaux du 19 mai 2004 et 21 septembre 2004
 - Servitudes d 'utilité publique
 - **enquête publique du 5 octobre au 10 novembre 2006**
 - **présentation en CODERST le 14 mai 2007**
 - **arrêté préfectoral le 9 novembre 2007**

Conclusions

- **Continuer la surveillance**
- **Les surveillances prescrites arrivent à échéance en juin 2009**
- **Demande d 'autorisation du préfet au ministre**
 - surveillance semestrielle des eaux souterraines
 - surveillance semestrielle de la qualité de l 'air